

Monsieur le Maire,

Notre organisation est sollicitée par des habitants au sujet de votre projet d'installation de caméras sur le territoire communal. Ce type d'équipement fait régulièrement l'objet de discussions, voire de contestations, à cause de la menace potentielle qu'il fait porter sur les libertés publiques.

C'est pourquoi nous tenons à vous faire part de quelques informations sur le sujet :

- **Avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés du 17 juin 2020** : De nouveaux dispositifs vidéo, qui ont pour objectif de faciliter la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences, sont envisagés par des acteurs publics et privés. Leur déploiement comprend toutefois des risques importants pour les droits et libertés des citoyens. La CNIL précise les règles applicables et appelle à la vigilance (cf document ci-joint).
- **Communiqué du Conseil d'État du 26 juin 2020** : Saisi par la Ligue des Droits de l'Homme, le Conseil d'État ordonne à la commune de Lisses de cesser l'usage des caméras thermiques qui avait été déployées dans les écoles dans le cadre de la lutte contre la propagation du covid-19 (cf. document ci-joint).
- **Communiqué de la Ligue des Droits de l'Homme du 25 mars 2009**, qui, malgré son ancienneté, reste toujours d'actualité (cf. document ci-joint).

Votre projet suscite des interrogations ; il serait intéressant que vous communiquiez sur les objectifs de la municipalité, sur les caractéristiques de votre installation, sur les coûts (en investissement et en fonctionnement), sur les mesures d'accompagnement et sur le personnel affecté à la gestion des caméras. La transparence dans ce domaine est une nécessité, un gage de régularité de la procédure, voire un exercice de démocratie dont la municipalité tirera les bénéfices (même si cela conduit à ne pas donner suite au projet initial).

Tout en restant attentifs à votre démarche, nous vous prions, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pour la section LDH de Rodez,
le président Jacky BURZALA.



Maison des Associations
15 avenue Tarayre
12000 - Rodez
Tél. : 07.81.05.33.80
Courriel : ldhrodez@gmail.com
Site : <http://ldh-midi-pyrenees.org>